

Le 27 mars 2015

Les profits énormes réalisés par Postes Canada en 2014 le confirment : nul besoin de supprimer la livraison à domicile

Compte tenu des profits énormes réalisés par la Société canadienne des postes en 2014, le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) demande l'imposition d'un moratoire sur les compressions apportées au service de livraison du courrier à domicile et un examen du *Protocole du service postal canadien*. Un tel examen devait avoir lieu l'an dernier, mais il n'a jamais été effectué.

Voici les principaux éléments qui ressortent du rapport annuel de Postes Canada pour l'exercice de 2014 rendu public aujourd'hui :

Groupe d'entreprises de Postes Canada

Profits nets : 198 millions \$

Profits avant impôts : 269 millions \$

Résultat d'exploitation : 299 millions \$

Impôts versés au gouvernement fédéral : 71 millions \$

Dividendes versés au gouvernement fédéral : 0 \$

Le résultat d'exploitation est supérieur de 555 millions \$ au résultat prévu dans le plan d'entreprise de 2014-2018 de Postes Canada, qui prévoyait une perte nette de 256 millions \$. Il s'agit d'un écart ahurissant.

Secteur Postes Canada

Profits avant impôts : 194 millions \$

Résultat d'exploitation : 204 millions \$

Postes Canada affirme que ces résultats sont principalement attribuables aux augmentations de tarifs, à la baisse des coûts de main-d'œuvre et à la croissance des volumes de colis. Ils ne sont pas attribuables à l'élimination de la livraison à domicile.

La suppression de ce service n'a pas donné lieu à de véritables économies, et elle est une source d'ennuis pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, et les victimes de vol de courrier. Il est temps d'y mettre fin.

Aujourd'hui, le Syndicat a écrit à Deepak Chopra, président-directeur général de Postes Canada, à Lisa Raitt, ministre responsable de Postes Canada, et à Stephen Harper, premier ministre du Canada, pour leur demander de mettre un terme à la suppression de la livraison à domicile et de mener un examen public du *Protocole du service postal canadien*.

Solidarité,



Denis Lemelin
Président national

2011-2015 / Bulletin n° 387
/mcmd sep 225/map scfp 1979

